

**Lettre ouverte à Monsieur le Préfet préfigurateur
de la région Bourgogne / Franche-Comté**

Objet : réorganisation des services de l'Etat en région

Monsieur le Préfet,

Nous vous adressons cette lettre ouverte, que nous diffusons également au Premier ministre et à la presse.

Nous savons bien que la fusion des régions est engagée en application de la loi du 16 janvier 2015, mais nous vous signifions ici notre désapprobation et notre indignation quant à la stratégie que vous pilotez en matière de réorganisation des services de l'Etat en région.

Tout d'abord, la **précipitation** avec laquelle les réflexions sont menées ne nous paraît pas compatible avec un service public de qualité, adapté aux missions qui subsisteront après les réformes territoriales et après la revue des missions de l'Etat. La mise en place d'une nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2016 est irréaliste ; elle engendra des dommages sociaux et économiques majeurs. D'ailleurs, est-il logique de formaliser une organisation des services de l'Etat en région tant que l'organisation des Conseils Régionaux n'est pas connue (chef-lieu, situation des différents services, compétences et missions ...) ?

De plus, la réorganisation des services de l'Etat ne doit pas être une contrepartie pour faire accepter un choix politique à des élus locaux mais doit être une réforme efficace et cohérente au service des citoyens.

Cette précipitation s'accompagne d'une absence de **concertation** avec les agents et leurs représentants. Certains cadres ont certes été mobilisés à l'occasion des différents séminaires organisés cet hiver à votre initiative, mais ils n'ont pas pu construire les diagnostics et scénarios de façon concertée avec les agents et étayée au regard des missions opérationnelles.

Votre stratégie engagée avec les organisations syndicales de niveau régional depuis février 2015 se résume à de la simple information, divulguée au compte-goutte. Vous êtes plus disert avec la presse ! Le sens de la réforme est loin d'être clarifié. Et contrairement à ce que vous affirmez, les représentants du personnel n'ont pas été associés à vos travaux. Aucune place n'a été laissée à la négociation ! Que dire de l'absence de contenu dans les réunions de concertation entre les OS et les directeurs des services régionaux, à qui visiblement aucun moyen n'est donné, ni aucune marge de manœuvre, sauf l'obligation de se taire.

La « volonté de réduire les dépenses publiques », systématiquement affichée comme moteur des réformes, **ne peut pas s'entendre sans un examen de ses conséquences sociales et des conséquences pour le service public**. Celles-ci coûteront : conséquences psycho-sociales, services publics externalisés, impacts immobiliers, formation, ...

Nous sommes attachés à un service public qui doit garantir impartialité et égalité des chances. Par ailleurs aucun système de suivi des dépenses de l'Etat n'est mis en place pour mesurer l'effet de cette réforme ; il en était déjà de même pour la RGPP puis pour la RéATE, comme l'a relevé la Cour des comptes dans son rapport sur l'organisation territoriale de l'Etat, de juillet 2013. L'objectif de la réforme semble bien plutôt de casser le service public, quoiqu'il en coûte !

Les agents fonctionnaires sont évidemment au service de l'Etat et des citoyens ; ils en sont fiers et souhaitent une réforme **intelligente**.

Les **risques psycho-sociaux** de cette réforme sont à évaluer préalablement : charge de travail en augmentation du fait du non remplacement des agents partant en retraite, de la suppression des missions, de mobilités fonctionnelles ou géographiques plus ou moins forcées, de perte de compétences, de perte de sens du service public, de démobilité des agents, y compris des cadres particulièrement impactés par cette réforme.

Nous souhaitons que l'**étude d'impact** de la réorganisation, citée dans le compte-rendu du conseil des ministres du 22 avril 2015, soit validée de façon contradictoire (personnel/direction) avant le choix et la mise en place de tout scénario. Elle doit intégrer les conséquences et les mesures sociales, environnementales et économiques pour l'Etat, pour le citoyen, pour le service public, pour les agents, ainsi qu'un bilan à n+1 et n+2.

Sachez Monsieur le Préfet que les agents des DREAL Bourgogne et Franche-Comté se sont exprimés à travers un questionnaire à l'initiative de représentants du personnel. Il ressort que près de 90 % des agents qui se sont exprimés ne souhaitent pas changer de résidence administrative pour des raisons personnelles mais aussi professionnelles (leurs actions sont efficaces à proximité du terrain). Plus de la moitié considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment informés de la réforme toutes catégories confondues.

En conclusion, nous vous demandons :

- d'organiser les Directions Régionales sur des **bi-sites jumelés viables dans le temps, scénario moins pénalisant pour les agents** : l'organisation sur plusieurs implantations est possible selon le compte-rendu du conseil des ministres du 22/04/2015 (ce qui va dans le sens souhaité par les maires des deux villes de DIJON et BESANCON) et le site du gouvernement met en avant « la volonté de garantir une proximité et un fonctionnement plus efficace des services territoriaux de l'État » ;
- de **maintenir l'ensemble des missions et des compétences reconnues mais aussi de renforcer les moyens** car, dans de nombreux domaines, il en manque aujourd'hui, pour être efficace et ce, quelle que soit l'organisation. De plus, il est nécessaire que les missions essentielles de nos ministères de tutelle continuent d'être déclinées sur la région avec sens, valeurs techniques et opérationnelles. L'avis sur le schéma d'organisation par les directeurs régionaux est, à cet égard, prépondérant ;
- de ne pas **statuer sur les organigrammes** et de ne pas **engager de processus de prépositionnement** tant que l'étude d'impact n'est pas connue et partagée avec les agents (diagnostic, justification des scénarios, organisation, impacts, mesures ...) ;
- de connaître les modalités du "**dialogue social approfondi**" (comme indiqué dans le compte-rendu du conseil des ministres du 22/04/15) et de connaître le **calendrier** précis écrit et diffusé aux représentants du personnel et aux agents sur la **mise en œuvre de la réforme** ;
- une **délégation syndicale** plus importante aux réunions avec le préfet préfigurateur, avec une VRAIE concertation.

Les représentants du personnel des DREAL Bourgogne et Franche-Comté

